

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 466

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 49

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 121, substituer au mot :

« ci-dessus »

les mots :

« au présent C ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.